

Conseil Municipal du 30 août 2022

Présents :

Michel MEFFRE ; Eric UGHETTO ; Anne Caroline MAZALOUBAUD ; Michel MAZALOUBAUD ; Lionel FUMAT ; Anne-Sophie AY ; Claudine BACQUET ; Céline DRUT ; Frédéric HAUT ; Thémis SOUCHIERE ; Anik VINAY-SOUCHIERE

Absents excusés :

Jérôme BOUDIER ; Mathieu BOUTIERE ; Caroline CHOCHOIS ; Véronique CUNTY

Pouvoirs:

Véronique CUNTY à Michel MEFFRE ; Jérôme BOUDIER à Anik VINAY

DELIBERATIONS SOUMISES AU VOTE

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Céline Drut

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2022

Lecture est faite du PV de la dernière séance du conseil en date du 21 juillet 2022. Ce PV qui retranscrit les interventions et les débats tenus en séance a été transmis à l'ensemble des membres du conseil par le secrétaire de séance. Il sera consultable sur le site internet de la commune une semaine après son approbation.

APPROBATION A L'UNANIMITE

3. CREATION D'UN EMPLACEMENT AU CIMETIERE COMMUNAL

Un nouvel emplacement a été créé et sera vendu à Mme et Mr Henri-Claude AMADIEU.

APPROBATION A L'UNANIMITE

4. ADHESION A L'ASSOCIATION « COMMUNES FORESTIERES DE VAUCLUSE »

L'association pourra donner un appui pour la protection des forêts dans leur gestion et leur valorisation ; apporter une évaluation pour la ressource de bois-énergie ou de construction ; apporter ses compétences sur la biodiversité, l'accueil au public.

L'association porte 34 adhérents. Le tarif est de 212.50€ / an.

APPROUVE, ANIK VINAY S'ABSTIENT

5. AUTORISATION DE COLLECTE EN FORET COMMUNALE DE GIGONDAS

La société ECOSUD pourra venir collecter des graines d'espèces forestières locales sur les parcelles cadastrales communales au tarif de 500€ pour 1 an.

APPROBATION A L'UNANIMITE

6. PROPOSITION DE LUTTE CONTRE LE LOGEMENT VACANT

D'après le constat établi de 66 logements vacants sur la commune ; d'une population en baisse constante et des recettes de la communes en baisse, les attestations pour exonération de la taxe

d'habitation ne seront plus délivrées, sauf en cas d'inhabitabilité justifiée par un dépôt de permis de construire ou d'une déclaration préalable.

APPROBATION A L'UNANIMITE

Questions diverses

1. Mr Boislève demande de pouvoir entreposer des cartons pour un déménagement au moulin.

Réponse : un bail de garage sera proposé pour une durée limitée jusqu'à janvier 2023, au tarif habituel.

2. Mr Merchat gérant du bar « A l'Ombre des Dentelles » propose de démonter lui-même la pergola existante, afin de débiter les travaux pour une nouvelle terrasse couverte d'ici 15 jours, à ses frais. Une fois démontée, Mr Merchat propose de la récupérer.
Pendant la durée des travaux, Mr Merchat demande l'autorisation d'entreposer les chaises et les tables devant le local du prochain Office de Tourisme, de l'autre côté de la route.

Réponses : A-S Ay rappelle que la pergola est propriété de la mairie et a coûté près de 6000 €, puis explique que la pergola devrait être démontée par les services techniques, puis proposée à l'évaluation d'un tarif, si revendable.

Lionel Fumat décide de partir du conseil.

Mr le Maire rappelle que le temps est cependant restreint (15 jours avant le début des travaux) ; que l'appel à un prestataire pour le démontage pourrait revenir cher et que la revente n'est pas assurée suivant l'état après démontage.

Plusieurs conseillers dénoncent le manque de temps et de connaissances nécessaires pour l'évaluation d'une décision.

Le conseil donne 6 votes et 1 procuration pour la proposition de démontage de Mr Merchat et 4 abstentions.

Sans majorité, la proposition est rejetée.

Mr le Maire fera par la suite démonter la tonnelle par un prestataire. La tonnelle pourra être remise au parking Bacchus. Mr Merchat pourra entreposer ses chaises et tables de l'autre côté de la route pendant la durée des travaux.

3. La vente des parcelles pour Mr Tranié avec les bons numéros cadastraux sera mise au prochain conseil pour délibération.
4. Transition énergétique : Mr le Maire annonce que le SEV changera, à sa charge, toutes les lanternes du village pour des lampes à LED. La tension baissera de 80% dès 23h30.
Pour les 4 modules déjà achetés par la mairie, la CoVe fera l'installation sur les lanternes de la montée au village depuis les écoles.
5. E. Ughetto rappelle qu'étant donné la conjoncture, il faudra prendre les devants sur la consommation d'énergies et notamment sur les bâtiments communaux à l'approche de l'hiver. Il pourra être mis en place avec les élus et le personnel municipal un projet d'astreintes pour faire

diminuer fortement la consommation durant les week-ends, par exemple. Une commission sera réunie pour cela.

6. A-S Ay demande à ce qu'une première réunion de la commission du personnel ait lieu pour faire le point. Cela pourra être dès la mi-octobre et permettra de préparer les évaluations.
7. Le bail de chasse sera soumis à l'ONF pour validation. Il durera 6 ans et sera renouvelé à chaque nouveau mandat.

Fin de séance.